
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mardi 29 novembre 2005, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Monique Cahannes, MM. Guy Jousson, Jean-Charles Lathion, Bruno Martinelli, Jean-Pierre Oetiker et Georges Queloz.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 17 novembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 novembre et mercredi 30 novembre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. le conseiller administratif Patrice Mugny nous prie de bien vouloir excuser son absence ce soir, à la séance de 20 h 30.

Je demande à M^{me} Ecuyer de bien vouloir nous donner lecture de la lettre de démission de M. Michel Ducret.

Lecture de la lettre:

Genève, le 18 octobre 2005

Concerne: Conseil municipal de la Ville de Genève
Démission

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Ensuite de ma réélection comme député au Grand Conseil au soir du 9 octobre 2005, j'ai l'avantage de vous remettre par la présente ma démission de notre Conseil municipal. Celle-ci prendra effet au plus tôt le soir de notre prochaine réunion plénière du mardi 8 novembre 2005, à l'issue de la première séance de 17 h à 19 h, ou dès que mon (ma) remplaçant(e) sera en mesure de prêter serment.

En effet, à l'heure où le Parti radical genevois commence à recueillir les fruits de ses efforts en Ville de Genève, il paraît légitime de laisser aux artisans de ce premier succès des places d'élus afin qu'ils puissent à leur tour exprimer les aspirations qui les motivent. Nous avons en effet une vision de société et de démocratie à défendre aujourd'hui tout autant qu'hier.

D'autre part, ceci me permettra de mieux m'engager au niveau cantonal, où la charge, si elle est parfois plus ingrate, s'avère de plus en plus prenante.

Après plus de dix-huit ans de présence fidèle dans notre enceinte, ce n'est pas sans émotion que je prends cette décision, mais c'est avec fierté que je vois des remplaçants plus jeunes, à la fois crédibles et motivés, venir apporter le point de vue de ceux qui ont su créer il y a cent cinquante ans cette démocratie qui nous permet à tous d'exercer cette fonction pour notre collectivité.

Dans cette perspective, permettez-moi de souhaiter que notre aréopage retrouve bientôt ce qui justifie son nom de parlement municipal, je veux dire par là qu'il sache remplacer les simples rapports de force par la capacité d'adapter les projets en y intégrant l'intelligence de tous et en éliminant les a priori qui conduisent aux blocages dont souffre notre ville. Car, aujourd'hui, notre incapacité à gérer notre collectivité d'une façon globale, en ménageant les intérêts de chacun et non ceux d'une caste ou l'autre, nous conduit inéluctablement vers des difficultés qui s'avéreront d'autant plus insurmontables que l'on tardera à y remédier.

Cet équilibre de notre société, c'est la vision politique qui a toujours guidé ici mon action, comme elle me guidera encore dans mes fonctions cantonales. Nous ne pouvons plus nous permettre de prôner les avantages de prestations de plus en plus élevées à la population sans assurer en contrepartie une prospérité économique réelle qui a certes ses conséquences que nous devons accepter tout en cherchant les solutions les moins dommageables pour notre qualité d'existence. A défaut, les pouvoirs publics ne pourront que s'appauvrir jusqu'à être incapables de servir l'essentiel aux laissés-pour-compte. Le trop fameux «trou social» sera alors impossible à combler.

Il est encore temps aujourd'hui de réagir, et ceci n'est possible que dans la recherche de ce consensus helvétique qui n'est pas une preuve de mollesse, comme certains ennemis sournois de la démocratie tentent de le faire croire, mais bien le résultat d'un travail dont le but suprême est le bien-être collectif.

Pour y parvenir, il faut précisément prendre langue, parlementer, et notre Conseil, ses commissions, sont les lieux privilégiés de cet acte démocratique aussi essentiel que le suffrage universel. Aujourd'hui, la tendance est par trop de vouloir faire triompher son propre point de vue par le jeu d'un rapport de force au lieu de faire gagner l'intérêt général. La manière importe plus que le résultat, et notre démocratie, dont nous sommes à juste titre fiers, a besoin que cela change!

Enfin, il est nécessaire que nos conseillers administratifs sachent se rappeler que, s'ils sont bien élus par le biais d'une ou l'autre faction, ils doivent endosser avec l'habit du magistrat l'esprit de l'ensemble de la communauté. Là aussi, il n'est possible d'aider la veuve et l'orphelin qu'en se préoccupant également de fournir à la bourse municipale les moyens de ses ambitions au travers d'une économie prospère.

A ce vœu fondamental, je veux encore ajouter mes remerciements aux électrices et électeurs, à ma famille, à mes proches, à tous ceux qui m'ont fait confiance depuis tant d'années, en osant penser que j'ai quelque peu rempli leurs attentes au travers des mandats confiés. Certes, j'aurais souhaité en faire toujours plus, mais la démocratie de milice a ses limites pour un individu et elle ne trouve sa force que dans le rôle des équipes que forment les groupes politiques.

Ce constat a toute son importance lorsqu'on considère qu'aujourd'hui il est souvent de bon ton de dénier aux partis politiques la légitimité de représentation, alors même qu'il est simplement de plus en plus impossible d'agir sans l'appui d'un travail collectif.

C'est aussi à mes nombreux amis de tous bords que j'ai eu la joie de connaître dans cette salle, dont certains sont partis depuis longtemps, parfois pour des horizons bien lointains, à d'autres qui sont encore ici, que je veux dire merci pour les bons moments partagés; ils resteront inoubliables. Les nombreuses présidences, les bureaux, les magistrats et les conseillères et conseillers qui ont eu à subir mes interventions intempestives, mes dessins corrosifs, doivent également être remerciés ici pour leur patience, tout comme les fonctionnaires des services municipaux qui veillent avec attention, tolérance et grande gentillesse sur notre activité, et en tout premier lieu le secrétariat de notre Conseil.

C'est surtout cette Genève où je suis né, si diverse et dont je reste fier, que j'ai voulu servir au mieux tout au long de ces années, passant maintenant ce flambeau pour mieux en empoigner un autre.

Tout en vous remerciant par avance de m'avoir au travers de ce courrier entendu pour une fois au-delà des objets qui nous occupent habituellement, je vous souhaite, Madame la présidente, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, une bonne suite dans ces travaux qui m'ont tant passionné durant ces nombreuses années écoulées.

Michel A. Ducret

(Applaudissements.)

La présidente. M. Maudet interviendra à 19 h, pour un hommage à l'occasion du départ de M. Ducret.

Je vous annonce la présence parmi nous du photographe de la *Tribune de Genève*, qui désire prendre quelques clichés.

M^{me} Florence Kraft-Babel donne rendez-vous à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent chanter pour l'Escalade: elle fera répéter la chorale ici même, pendant le premier quart d'heure de la pause dînatoire.

Nous allons maintenant donner lecture d'une lettre que le Conseil d'Etat a adressée au Conseil administratif, concernant les comptes 2004. Je laisse la parole à M. René Grand.

Lecture de la lettre:

Genève, le 16 novembre 2005

Concerne: comptes 2004

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Vous trouverez en annexe du présent courrier l'arrêté approuvant les comptes 2004 de la Ville de Genève avec des modifications dans la comptabilisation des montants investis pour les transformations et aménagements de l'immeuble 25, rue du Stand.

En effet, le coût de ces travaux engagés en 2004 constitue des investissements et non des frais de fonctionnement, comme cela ressort clairement du rapport de l'organe de contrôle de la Ville. Le Service de surveillance des communes se tient à la disposition de l'administration municipale pour la mise en œuvre des opérations comptables nécessaires pour procéder aux modifications décidées par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a été informé que le président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) a requis, par courrier du 25 octobre 2005, du Conseil administratif de la Ville de Genève la remise du rapport d'audit complet comprenant les remarques et commentaires éventuels de l'exécutif communal. Ce document a été transmis au DIAE le 8 novembre 2005. Le Conseil d'Etat l'examine actuellement.

En outre, dans les meilleurs délais, une délibération relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire pour les montants des investissements engagés et dépensés dans le cadre des travaux entrepris pour l'immeuble 25, rue du Stand doit être présentée par le Conseil administratif au Conseil municipal.

A cet égard, il convient également de relever que les services financiers de la Ville de Genève devront procéder, d'ici au 31 décembre 2005, à la régularisation des comptes d'investissement et de fonctionnement dans la comptabilité 2005 pour éviter que les mêmes problèmes se reproduisent, s'il ressort de celle-ci que les investissements pour l'immeuble 25, rue du Stand se sont poursuivis en 2005 (article 63 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – B 6 05.01).

Prestation de serment

Nous vous invitons à communiquer le présent courrier et l'arrêté du Conseil d'Etat à la présidente du Conseil municipal, afin qu'elle en donne lecture lors de la prochaine séance du Conseil.

Veuillez croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le chancelier:
Robert Hensler

La présidente:
Martine Brunschwig Graf

La présidente. Le bureau me charge de vous indiquer que cette lettre et son annexe seront remises aux chefs de groupe.

Nous avons reçu une motion d'ordre demandant d'ajouter à l'ordre du jour une nouvelle motion M-567, signée des membres de la commission des finances, soit MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Roberto Brogginini, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, M^{mes} Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, M^{mes} Sandrine Salerno, Gisèle Thiévent et M. Christian Zaugg, et intitulée: «Pour la reconnaissance de la commission du personnel de la Ville de Genève comme un véritable partenaire de négociation».

Je vous propose de traiter cet objet en même temps que la proposition PR-441, que nous avons déjà prévu de lier au rapport P-155 A. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

3. Prestation de serment de M. Philippe Herminjard, remplaçant M^{me} Claudine Gachet, conseillère municipale démissionnaire.

M. Philippe Herminjard est assermenté. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Ma question s'adresse à M. le magistrat André Hediger. Je lui ai demandé il y a plusieurs mois, de manière officieuse, quel était le statut de la chaîne fermant la rue du Cloître, à l'angle avec la rue de l'Evêché. Celle-ci est ouverte depuis environ deux ans, depuis qu'a débuté la rénovation du Musée de la Réforme. On peut comprendre que cette chaîne ait été ouverte pour permettre aux entreprises d'accéder au chantier. Mais le musée est maintenant terminé depuis de nombreux mois et cette chaîne est toujours ouverte. Pendant la journée, énormément de véhicules se garent devant l'entrée du musée, créant un gymkhana incompréhensible... Il m'a été dit que les agents municipaux contrôlaient régulièrement la fermeture de la chaîne, mais qu'elle était aussi régulièrement ouverte par on ne sait qui... J'ai fait une petite enquête et j'aimerais insister sur le fait qu'elle n'est en fait jamais fermée! Je me suis renseigné auprès de la concierge du N° 1, rue du Cloître, qui, dit-elle, n'a pas de clé. Il s'agit donc de savoir quel est le statut de cette chaîne et de faire en sorte qu'elle soit définitivement fermée, afin que le Musée de la Réforme soit accessible à tous ses visiteurs.

M. André Hediger, conseiller administratif. M. Hatt-Arnold m'a en effet déjà parlé de cette chaîne. J'ai donc interrogé les agents de ville et je peux vous assurer qu'ils passent au moins quatre à cinq fois par jour et qu'ils referment systématiquement cette chaîne. J'ai passé par là aujourd'hui et j'ai constaté qu'à 13 h la chaîne était fermée et qu'il y avait un camion et quatre voitures à 14 h! La chaîne n'est donc pas ouverte par les agents de ville, mais par les locataires des immeubles de la rue, qui ont la clé! Il est juste que les habitants de cette petite rue disposent d'une clé, mais il serait souhaitable qu'ils referment cette chaîne après leur passage.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. le maire, Manuel Tornare, et concerne un article que j'ai lu la semaine dernière, dans un quotidien bleu mais payant... Pour une fois, à la rubrique «Genève Actualités», on ne parlait pas de la rue du Stand, mais on parlait quand même du Conseil administratif, en l'occurrence du maire, et de la statue qui a été installée au cimetière des Rois. Je n'ai rien contre cette statue, mais une chose m'a surpris, c'est le moins que je puisse dire, que je pourrai ranger parmi les dommages collatéraux des quarante heures de séance de commission sur la rue du Stand... En effet, quand j'ai lu que cette statue avait été financée par des queues de crédit, je vous avoue, Monsieur le maire, que mon sang n'a fait qu'un tour! Je me suis dit que je devais absolument vous poser la question: comment avez-vous pu financer cette statue avec des

queues de crédit, sachant qu'il y a quand même un petit problème actuellement avec ces queues de crédit... J'attends que vous m'expliquiez comment vous avez financé cette statue.

M. Manuel Tornare, maire. Je remercie M. Bonny de sa question, qui me permet de faire une mise au point. Il y a sans doute eu un amalgame avec d'autres articles, car il ne s'agit absolument pas de queues de crédit. Pour cette statue, nous avons prélevé, sur la ligne budgétaire réservée, 20 000 francs sur l'année 2005 et 20 000 francs sur l'année 2006, pour payer le matériau dans un premier temps – en l'occurrence du granit d'Italie – et l'artiste dans un deuxième temps. Vous savez, Monsieur Bonny, qu'une ligne budgétaire nous permet d'embellir, d'aménager, d'entretenir les cimetières, ceux de Saint-Georges, des Rois, du Petit-Saconnex ou de Châtelaine. Sur cette ligne, comme nous l'expliquons à la commission des finances ou à la commission sociale et de la jeunesse, lorsque nous présentons les budgets et les comptes, nous mandats régulièrement des artistes pour des sculptures, des œuvres d'art.

Ainsi, nous allons prochainement, en décembre ou en janvier, inaugurer un buste en souvenir de Gerhart Riegner, qui a été le secrétaire général du Congrès juif mondial pendant la Seconde Guerre mondiale et qui est considéré à l'étranger comme un «Juste». C'était un juif berlinois réfugié à Genève à partir de 1933 pour échapper aux camps et c'est lui qui a averti Churchill, Roosevelt et de Gaulle que les juifs se faisaient exterminer dans les camps nazis. Gerhart Riegner était pratiquant et sa famille a voulu qu'il soit enterré, non pas au cimetière des Rois, mais au cimetière israélite de Veyrier. Trois ans après sa mort, nous allons donc lui rendre hommage. Pour ce faire, j'avais mandaté une artiste juive qui nous avait été conseillée par la famille Riegner et qui est malheureusement décédée. Un autre artiste, professeur aux Beaux-Arts à Genève, a repris la sculpture, qui sera donc installée au cimetière des Rois.

Autre exemple, le monument Jean-Jacques De Sellon qui se trouve au cimetière du Petit-Saconnex et qui devait être détruit: j'ai décidé de le restaurer, sur la même ligne budgétaire, et de le rapatrier au cimetière des Rois. Jean-Jacques De Sellon, qui était le grand-père de Cavour, fait honneur à Genève pour avoir été un des premiers, dans l'histoire contemporaine, à parler de l'abolition de la peine de mort. Il est considéré par Robert Badinter et d'autres comme un précurseur. Il aura donc son monument au cimetière des Rois.

Nous nous soucions de l'embellissement des cimetières et la statue dont parle M. Bonny fait partie de cet embellissement. Elle a peut-être été remarquée particulièrement, parce qu'elle est à un endroit stratégique, près de la *Tribune de Genève*, mais je peux vous dire que ces derniers temps nous avons mandaté des artistes pour d'autres cimetières également. Sachez enfin, j'en terminerai par là,

Questions orales

que nous avons ressorti des caves des fonds cantonal et municipal des sculptures des années 1930 et 1940, qui sont très belles et qui méritent d'être exposées dans les parcs ou les cimetières. La statue installée devant la future crèche de Châteaubriand en est un exemple.

M. Patrice Reynaud (L). Ma question va être très courte, car elle recoupe essentiellement celle qui vient d'être posée par M. Bonny. Je prends la parole pour ajouter une seule question: ce genre d'objets, cette statue en l'occurrence, ne devraient-ils point être financés par le Fonds municipal d'art contemporain? Ma question s'adresse bien évidemment à M. le maire.

M. Manuel Tornare, maire. Cela aurait été le cas, bien évidemment, si cette statue avait été placée dans un parc!

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Muller. Il semblerait qu'une ou plusieurs allées des immeubles de la rue Saint-Laurent ont été privées de chauffage pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Est-ce vrai et, si c'est le cas, les installations ont-elles été réparées, les gens sont-ils chauffés, sachant que ces immeubles abritent plusieurs personnes âgées?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'apprends cet incident par votre bouche, Monsieur Dossan. C'est gentil de m'adresser la question, puisque cela touche des locataires de la Gérance immobilière municipale, mais le Service de l'énergie dépend de M. Ferrazino, vers qui je me tourne pour savoir si le travail a été fait...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Si j'étais mauvaise langue, je dirais que je commence à en avoir l'habitude! Je me renseignerai, Monsieur Dossan, et je vous répondrai demain, car j'ignore tout à fait ce qu'il en est dans ces immeubles.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne sais pas si je dois adresser ma question à M. Tornare ou à M. Ferrazino. Elle concerne le parking «dépose minute» de la crèche des Ouches. Ce parking est largement surdimensionné, en tout cas au regard de l'espace extérieur dévolu aux bambins, qui est pratiquement équivalent au parking. En attendant que ce dernier soit éventuellement redimensionné, je me

demandais quels moyens allaient être mis en œuvre pour en limiter l'accès. En effet, ce qui devrait être un parking «dépose minute» est en fait largement squatté par des voitures, à longueur de journée et à longueur de week-end, alors qu'on est là dans une zone bleue et surtout dans une zone de rencontre où la priorité devrait être accordée aux piétons, tout cela à côté d'une école. Cela entraîne un va-et-vient de voitures incessant et je voudrais connaître les mesures qui vont être prises à cet égard.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Buschbeck, nous allons, examiner ce problème en bonne collaboration, M. Ferrazino et moi-même, et nous vous répondrons ultérieurement.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse à M. Hediger et concerne le Tennis Club Drizia-Miremont. En mai 2005, nous avons refusé la proposition PR-355 pour la rénovation de ce tennis club, en demandant qu'un autre projet soit très rapidement proposé à notre Conseil. En effet, nous avons refusé cette proposition non parce que nous ne voulions pas de la rénovation, mais parce qu'à notre sens le projet n'était pas très bien ficelé. Nous avons même voté une motion pour insister sur la nécessité que le Conseil administratif nous présente un nouveau projet. En septembre, on nous a dit que celui-ci allait bientôt arriver. Nous sommes presque en décembre et l'autorisation de construire qui a été délivrée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement échoit le 13 janvier 2006. J'ai l'impression que nous sommes dans une impasse et je voudrais savoir ce qui va se passer.

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame, n'ayez crainte: j'ai été attentif à votre décision. J'ai eu des entretiens avec le comité du Tennis Club Drizia-Miremont, nous avons réexaminé les plans et tout a été confirmé par une lettre, qui se trouve désormais dans le dossier chez M. Ferrazino. Le crédit est prêt, puisqu'il a été vérifié il y a déjà un mois. Etant donné qu'il n'y a plus que deux sessions du Conseil municipal en 2005 – une pour le 25, rue du Stand et l'autre pour le budget – ce crédit vous sera probablement présenté à la première session du mois de janvier 2006, en même temps d'ailleurs que d'autres crédits concernant le sport.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse à M. Pierre Muller et concerne la Gérance immobilière municipale, plus particulièrement son site internet. Alors que la Ville de Genève a dépensé des centaines de milliers de francs

Questions orales

pour harmoniser ses logos, pour créer un nouveau logo et le diffuser au sein de l'administration et sur les documents d'information, il s'avère que le site internet de la Gérance immobilière municipale ne comporte pas ce nouveau logo, mais un ancien, fort moche d'ailleurs! Quand cela changera-t-il?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il y a une sorte de télépathie entre vous et moi, Monsieur Norer! En effet, j'ai décidé d'inaugurer le nouveau site internet de la Gérance immobilière municipale le 20 janvier 2006. Vous serez évidemment convié à la présentation. Tout est prêt, mais je pensais qu'il était bien de le faire en début d'année. Vous verrez que la nouvelle mouture est parfaitement sobre et facile à l'emploi.

M. Pierre Maudet (R). Je me dispenserai de dire à qui s'adresse ma question. On verra qui le Conseil administratif désigne pour y répondre... Elle concerne la zone piétonne du Mont-Blanc et l'usage du domaine public municipal. J'ai appris récemment que le domaine public de la zone piétonne du Mont-Blanc subit une forme de privatisation à l'approche des fêtes pour abriter un marché de Noël. Ce marché, en fait, est une sorte de régale accordée à une association, qui gère les emplacements des dix baraques en bois vendant de l'artisanat. J'ai surtout été surpris d'apprendre que l'accès à ces baraques était relativement restreint par cette association, qui semble se limiter à un nombre très étriqué de personnes décidant en leur âme et conscience – c'est un peu le fait du prince – qui a le droit de vendre sur cette zone piétonne du Mont-Blanc.

J'aimerais savoir, de la part du Conseil administratif, si cette zone fait effectivement l'objet d'une privatisation du domaine public, de son usage accru à cette période de l'année. Si oui, à quel intervalle cet usage accru est-il remis en cause, auprès de quelle personne morale et, le cas échéant, que peuvent faire les commerçants qui seraient intéressés à vendre également leur production sur cette zone?

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Maudet, il ne s'agit pas d'une privatisation! Permettez-moi de faire un peu d'histoire: par le passé, des marchés de Noël, qui n'ont pas toujours été un succès, ont été installés à différents endroits de la ville. Celui de la promenade Saint-Antoine s'est cherché pendant un temps et s'est finalement installé à la place de la Fusterie, côté rue du Rhône. Depuis lors, il marche bien. Dans le même temps, un certain nombre de commerçants ont souhaité créer un marché de Noël dans la zone piétonne du Mont-Blanc, qui est un secteur très passant, très animé. Comme pour tous les

autres marchés, j'ai délivré des autorisations à titre précaire. Ce marché a connu un succès certain mais, au bout de deux ans, les commerçants des arcades de la zone piétonne ont lancé une pétition, estimant que l'allure de ce marché posait un problème esthétique.

Pour éviter un conflit entre les marchands éphémères de Noël et les commerçants, j'ai donc organisé des réunions et une entente a été trouvée. L'association des commerçants des arcades a financé une partie du marché de Noël à la condition que les marchands éphémères procèdent à des réaménagements. Ceux-ci ont donc créé une association, acheté ces baraques de Noël et installé l'électricité. En l'occurrence, il n'est pas question de privatisation. Il y a encore des emplacements libres et si d'autres marchands veulent venir, ils le peuvent, la seule condition étant de respecter l'esthétique de ce marché.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Monsieur Ferrazino, vous n'êtes pas sans savoir que deux accidents extrêmement graves ont endeuillé les Pâquis en l'espace d'une semaine. Vous savez également que de nombreuses discussions ont eu lieu avec les habitants du quartier, que de nombreuses plaintes ont été déposées, compte tenu du caractère extrêmement dangereux des rues des Pâquis et du Môle depuis les derniers aménagements. Alors, ma question est la suivante: quand allez-vous saisir l'Office des transports et de la circulation pour que des mesures urgentes soient prises, afin d'éviter que d'autres accidents, mortels ou non, se produisent?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il faut distinguer, Madame Contat Hickel, l'accident mortel auquel vous faites allusion, qui est consécutif à la marche arrière inconsiderée d'un chauffeur, et les problèmes qui se posent dans la zone de rencontre de la rue du Môle notamment. Le troisième problème que vous soulevez est la suppression des passages piétons et des «Stop» dans le cadre de l'aménagement des zones de rencontre et des zones 30km/h. Nous en parlons régulièrement avec mes collègues, car vous savez qu'il y a de fortes divergences, voire des dissensions, entre les autorités de la Ville et l'organe compétent cantonal, c'est-à-dire l'Office des transports et de la circulation. Ce dernier, en application de l'ordonnance fédérale qui a été modifiée il y a maintenant un peu plus d'une année, part de l'idée qu'il faut supprimer, sauf exception, tous les passages piétons et les «Stop» dans les zones de rencontre et les zones 30km/h. Quant à nous, nous sommes d'avis qu'il faut les maintenir, tout particulièrement aux endroits où passent les plus vulnérables des piétons, c'est-à-dire près des écoles.

Nous avons des discussions avec les patrouilleuses scolaires, notamment à l'école des Pâquis, et nous poursuivons les discussions avec l'autorité cantonale.

Comme vous le savez, suite aux concertations auxquelles vous avez fait allusion avec les parents d'élèves et les associations du quartier des Pâquis, nous avons effectué certaines interventions sur la rue du Môle même, notamment un marquage au sol sur les seuils de ralentissement. Nous avons également placé du mobilier urbain. Nous sommes donc attentifs à ces problèmes, nous les déplorons tout comme vous et nous allons faire en sorte que l'autorité cantonale compétente soit plus sensible aux demandes de l'autorité municipale concernant le maintien de certains «Stop» et passages piétons dans ces zones.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire. Elle concerne les deux panneaux qui sont placés contre le mur au bas de la rue de la Tertasse et qui sont d'ailleurs cachés par l'arbre qui est devant. Pourrait-il me dire quelle en est la signification, parce qu'il n'y a rien d'inscrit et qu'on les voit mal?

M. Manuel Tornare, maire. Madame Hartlieb, je vous invite à la conférence de presse sur le Festival «Arbres et lumières» qui aura lieu vendredi. Vous serez la bienvenue et je vous expliquerai. En l'occurrence, il s'agit d'une œuvre d'art et j'espère que cela vous plaît. Bien, visiblement l'art contemporain plaît donc à l'UDC...

M. Armand Schweingruber (L). J'ai une brève question à l'adresse du Conseil administratif. A la fin du printemps, nous avons pris connaissance, par le biais du rapport P-135 A de la commission des pétitions, du mécontentement que crée à Genève, dans les milieux touristiques notamment, le projet d'horaire de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) pour l'année 2006. Cette pétition avait été renvoyée au Conseil administratif pour qu'il effectue des démarches auprès de la direction de la CGN. Y a-t-il un résultat enregistré à ce jour?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Le Conseil administratif a un représentant au conseil d'administration de la CGN en la personne de l'ancien maire Alain Vaissade, à qui la question a été posée. Nous n'avons pas eu de réponse pour le moment, mais nous allons nous renseigner.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. En novembre 2004, j'avais mentionné que, depuis plusieurs semaines, l'Office

cantonal de la population envoyait des avis de fin de droit aux requérants d'asile pour lesquels l'Office fédéral des réfugiés n'était pas entré en matière. Ce sont en l'occurrence les fameux NEM, «non-entrée en matière», terme un peu barbare utilisé par l'administration fédérale. On pouvait lire notamment dans ce courrier que plus aucune prestation, hébergement et nourriture, ne leur serait délivrée et qu'ils devraient quitter le centre d'hébergement où ils résidaient, l'Hospice général pouvant fournir une aide d'urgence. Par ailleurs, depuis plusieurs mois également, l'Office cantonal de la population adressait aux employeurs de requérants d'asile séjournant en Suisse depuis de nombreuses années une lettre selon laquelle l'autorisation de travail provisoire perdait tous ses effets. De ce fait, ces requérants sont tombés directement à l'assistance publique, alors qu'ils étaient totalement intégrés sur les plans social et financier. Ceux-ci ne pouvant percevoir d'indemnités chômage, puisqu'ils étaient considérés comme inaptes au placement au vu du courrier de l'office précité.

Monsieur le maire, le Service social de la Ville de Genève a-t-il été touché depuis une année par les mesures prises par l'autorité cantonale, et de quelle manière? Ces requérants ont-ils sollicité plus souvent vos services, alors que l'ODR, l'Office fédéral des réfugiés devenu l'Office fédéral des migrations, n'excluait pas une hausse des demandes d'aide d'urgence, voire du taux de délinquance durant l'hiver – hiver 2004 à l'époque, mais enfin cette question est peut-être toujours d'actualité?

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Rumo, je m'engage à vous donner prochainement un rapport détaillé, mais je peux quand même vous dire que, dès les budgets 2004 et 2005, nous avons, grâce au Conseil municipal qui avait accepté ces propositions, augmenté considérablement les lignes budgétaires pour les associations s'occupant de cette catégorie de la population. Je pense par exemple à l'EPER, l'Entraide protestante, pour laquelle nous avons créé une nouvelle ligne budgétaire. En outre, je vous signale qu'une nouvelle prestation est désormais à la disposition des chômeurs en Ville de Genève: il s'agit d'une antenne socioprofessionnelle qui est installée à la rue des Rois, là où se trouvait autrefois l'unité mobile. Nous allons nous renseigner auprès du Service social et nous vous donnerons toutes les précisions que vous souhaitez.

M. Roman Juon (S). Ma question s'adresse à M. Hediger et à M. Ferrazino. Elle concerne la borne de la promenade Saint-Antoine. Voilà plus d'une année que j'interviens par tous les moyens, aussi bien auprès des flotiers cantonaux et municipaux qu'auprès de la Voirie, au sujet de cette borne qui ne sert à rien du tout. En effet, un poteau qui se trouve à environ 2 m est enlevé systématiquement tous les matins, et quelques habitants du quartier, dont moi-même, nous le remettons

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

en place le soir. On peut donc supprimer la borne, cela fera une économie! Je dois reconnaître, en passant, que les automobilistes sont malgré tout assez respectueux, puisqu'il n'y a pratiquement pas de voitures stationnées sur cette promenade, qu'il n'y a pas d'abus notoire, malgré cette possibilité d'y accéder facilement. En l'occurrence, c'est vraiment un problème de gestion. Souvent, je dois intervenir et appeler directement la personne chargée de l'entretien – j'ai son numéro de téléphone à Martigny – qui demande à la Voirie la permission de remettre la borne en marche quand elle ne fonctionne pas!

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. J'avais déjà eu l'occasion de la poser, mais je n'avais pu obtenir une réponse de vos collègues, vous-même étant absent ce jour-là, Monsieur Ferrazino. Cette question concerne le pont Sous-Terre et, plus particulièrement, un des passages pour piétons le long du pont, dont le revêtement synthétique est aujourd'hui usagé. Or, par temps de pluie et encore plus par temps de neige, ce passage est particulièrement glissant, voire dangereux pour les personnes âgées – mais pas seulement – qui l'empruntent. J'aimerais donc savoir ce qui va être fait: va-t-on changer ce revêtement ou, tout au moins, prendre des mesures pour éviter des accidents?

5.a) Proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2005 en vue de la modification des statuts du personnel de l'administration municipale et du personnel du Service d'incendie et de secours, relative aux augmentations extraordinaires (PR-441).

Exposé des motifs

Les articles 46 du statut du personnel de l'administration municipale et 72 du statut du personnel du Service d'incendie et de secours ainsi que l'article 14 du règlement du personnel auxiliaire fixe de l'administration municipale règlent l'octroi des augmentations extraordinaires.

Le règlement du Conseil administratif du 12 septembre 1990 fixe les conditions et modalités de l'attribution de ces augmentations extraordinaires.

Au vu de la situation préoccupante des finances municipales, le Conseil administratif a dû se résoudre, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2006, à prendre la mesure suivante:

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

- suspension pour 2006 de l'application de l'article 46 du statut du personnel de l'administration municipale et 72 du statut du personnel du Service d'incendie et de secours ainsi que de l'article 14 du règlement du personnel auxiliaire fixe de l'administration municipale (augmentations extraordinaires).

Aucune augmentation extraordinaire ne sera donc versée au personnel municipal pour 2006.

Cette proposition doit faire l'objet d'une modification des statuts susmentionnés.

L'application du règlement du Conseil administratif du 12 septembre 1990 sera par conséquent également suspendue, pour 2006.

Dans le cadre de ces mesures d'économie, il a également dû se résoudre à prendre la décision suivante:

- suppression pour 2006 de la participation au paiement des primes d'assurance maladie, sauf pour les collaboratrices et collaborateurs en activité, classés jusqu'à la 8^e catégorie de l'échelle des traitements (classe maximale du poste).

Pour ces collaboratrices et collaborateurs, le Conseil administratif a pris la décision de fixer pour l'exercice annuel 2006 le montant de la participation au paiement des primes d'assurance maladie à 50 francs par mois.

La suppression pour 2006 de la participation au paiement des primes d'assurance maladie s'appliquera également au personnel retraité.

Ces mesures sont prises en application des articles 81 du statut du personnel de l'administration municipale et 114 du statut du personnel du Service d'incendie et de secours, dispositions qui délèguent au Conseil administratif la compétence de fixer chaque année le montant de la participation au paiement des primes d'assurance maladie. Il n'est dès lors pas nécessaire de procéder à une modification des statuts, sur ce point.

Ces deux mesures permettront d'économiser près de 8 millions de francs sur les charges de personnel. Le Conseil administratif a présenté celles-ci à la commission du personnel ainsi qu'à l'association des cadres. Il reste ouvert pour discuter d'autres propositions d'économies sur les charges du personnel, pour autant que celles-ci permettent d'atteindre le montant de 8 millions d'économies que s'est fixé le Conseil.

Le Conseil administratif vous présente donc la proposition suivante:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'application des articles 46 «Augmentations extraordinaires» du statut du personnel de l'administration municipale et 72 «Augmentations extraordinaires» du statut du personnel du Service d'incendie et de secours ainsi que l'article 14 du règlement du personnel auxiliaire fixe de l'administration municipale est suspendue du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Art. 2. – Les augmentations extraordinaires ne seront donc pas versées au personnel pour 2006.

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2006.

5.b) Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la politique du fait accompli et aux économies sur le dos du personnel» (P-155 A)¹.

5.c) Motion du 29 novembre 2005 de MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Roberto Broggin, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, M^{mes} Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, M^{mes} Sandrine Salerno, Gisèle Thiévent et M. Christian Zaugg: «Pour la reconnaissance de la commission du personnel de la Ville de Genève comme un véritable partenaire de négociation» (M-567)².

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal, constatant à regret les difficultés à négocier entre le Conseil administratif et le personnel de la Ville de Genève, invite le Conseil

¹ Commission des pétitions, 3002.

² Annoncée et motion d'ordre, 3118.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

administratif à reconnaître la commission du personnel – commission interne dans laquelle les associations et les syndicats peuvent être représentés – comme un véritable partenaire de négociation et à faire en sorte que celle-ci puisse informer le personnel sans limitation.

M. Manuel Tornare, maire. Ces points étant liés, je vais intervenir sur les trois objets. Premièrement, j'aimerais parler brièvement des relations entre la commission du personnel, l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM) et le Conseil administratif. Je ne vais pas revenir sur les choses qui fâchent, mais plutôt sur les choses qui nous réunissent. La dernière séance entre le Conseil administratif, la commission du personnel et l'ACAM a été une bonne séance. On peut toujours faire mieux, bien évidemment, mais je voulais quand même le relever. Nous nous sommes engagés, nous Conseil administratif, à rencontrer tous les deux mois, dès 2006, la commission du personnel et l'ACAM. Ces rencontres régulières ont déjà été agendées, nous souhaitons qu'elles soient constructives et qu'il n'y ait plus ni quiproquos ni chassés-croisés entre le Conseil administratif, la commission du personnel et l'ACAM. Bien évidemment, cela n'exclut pas des rencontres entre le directeur général M. Moret et la commission du personnel et/ou l'ACAM. D'ailleurs, M. Moret et la commission du personnel se sont déjà vus depuis la dernière séance qui a réuni le Conseil administratif, la commission du personnel et l'ACAM. Ces rencontres auront lieu à la demande, mais se tiendront en principe chaque mois. Voilà en ce qui concerne les relations avec la commission du personnel et l'ACAM.

Je dois aussi souligner le bon climat qui règne, à mon avis, au sein de la commission consultative de refonte du statut du personnel. Encore une fois, on peut toujours faire mieux et certains souhaitent améliorer la méthode de travail; j'en ai discuté ce matin avec les syndicats VPOD et SIT, que j'ai rencontrés au sujet de la petite enfance. M^{me} Buchs m'en a également parlé. Il est vrai qu'on pourrait peut-être revoir la méthode, mais toujours est-il que l'atmosphère de travail est bonne.

Les discussions que nous avons eues avec le Service d'incendie et de secours (SIS) concernant le statut ont été extrêmement constructives et sérieuses. Nous tenons à féliciter les représentants du SIS qui se sont présentés à chaque séance en étant extrêmement bien préparés. Nous avons ainsi pu avancer et trouver un terrain d'entente. Il faut parfois annoncer les trains qui arrivent à l'heure et les choses qui se passent bien: je le fais en ce qui concerne les relations entre le SIS et le Conseil administratif ces derniers mois. Voilà pour les relations entre le personnel et le Conseil administratif.

Deuxièmement, en ce qui concerne les décisions que le Conseil administratif vient de prendre, la commission du personnel et l'ACAM en connaissent déjà

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

la teneur, mais nous profitons de cette séance plénière pour le répéter, afin que ce soit inscrit au *Mémorial*. Tout d'abord, nous avons décidé d'octroyer quatre jours de congé pour le pont de fin d'année 2005. Le Conseil administratif va envoyer une lettre à la commission du personnel, confirmant cette décision. Le Conseil administratif a aussi décidé d'étudier la possibilité de lever l'interdiction de domiciliation en France voisine. Pour cela, il faut évidemment définir des conditions, parce qu'il ne s'agit pas d'être domicilié à Limoges ou à Bordeaux et de venir chaque jour travailler en Ville de Genève. Car on a vu des cas de figure de ce type... Nous avons décidé de créer un groupe de travail pour piloter ce dossier et M. Moret, directeur général de l'administration, a été chargé de le mettre en place. Je crois que ce sont là des nouvelles qui seront bien accueillies, puisqu'elles ont fait l'objet de nombreuses discussions entre le personnel et le Conseil administratif.

En ce qui concerne maintenant le budget 2006, vous connaissez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les réalités budgétaires et comptables aussi bien que nous. La commission du personnel et l'ACAM, comme les fonctionnaires qui ne font pas partie de ces commissions, les connaissent aussi. Il a fallu faire des économies tous azimuts et nous en avons fait dans tous les départements. Depuis mai 2005, nous nous y sommes repris à maintes reprises, mes collègues et moi, nous avons revu nos copies, d'autant que nous avons reçu à intervalles réguliers des lettres de la ministre cantonale des finances, Martine Brunschwigg Graf, qui revoyaient malheureusement à la baisse les prévisions en matière de recettes fiscales. Voyez-vous, quand il n'y a pas d'argent dans les caisses, on ne peut pas faire marcher la planche à billets, comme dans certains pays, ni prévoir un budget qui ne soit pas équilibré, puisque la loi nous l'interdit.

C'est dire que les économies ne sont pas uniquement demandées au personnel, mais qu'elles ont été faites chez Patrice Mugny, chez Christian Ferrazino, chez André Hediger, chez Pierre Muller et dans mon département. Ainsi, pour la petite enfance, même si celle-ci reste une des priorités du Conseil administratif, nous avons décidé de revoir les demandes à la baisse. C'est là un exemple parmi d'autres. En outre, nous avons décidé de bloquer l'engagement de personnel en 2006 et de pratiquer ce qu'on appelle le *personal stop* – même si je n'aime pas beaucoup utiliser la langue de Shakespeare, alors que nous avons une langue de culture à disposition...

Les efforts pécuniaires qui sont demandés à la fonction publique municipale sont de l'ordre de 10,1 millions et comprennent la suppression de la participation aux primes maladie pour 4,8 millions, la suppression des annuités extraordinaires dont je parlerai tout à l'heure, pour 3,6 millions, et le *personal stop*, qui induit une économie de 1,7 million. Nous arrivons donc à 10,1 millions d'économies – M. le ministre des finances approuve.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

En date du 22 novembre, nous avons décidé la suppression pour 2006 de la participation au paiement des primes d'assurance maladie pour les collaboratrices et collaborateurs ayant un traitement brut supérieur à 77 594 francs. Antérieurement, il y a quelques semaines, cette suppression concernait également la classe 8, puis nous avons été au-delà, c'est-à-dire jusqu'au bas de la classe 9. Ce changement entraîne des coûts supplémentaires de 165 000 francs par rapport à la décision initiale. C'est donc lors de la séance du 22 novembre 2005 que le Conseil administratif a souhaité modifier la décision qu'il avait prise précédemment, en limitant la participation de la Ville de Genève à 50 francs pour les collaboratrices et collaborateurs dont le salaire annuel n'excède pas 77 594 francs, somme qui correspond au bas de la classe 9. Cette décision fait suite à une demande de l'ACAM et de la commission du personnel que nous avons acceptée.

En ce qui concerne les annuités extraordinaires, nous vous demandons de voter le projet d'arrêté que vous avez sous les yeux. Il s'agit de suspendre, pour 2006, l'application des articles 46 du statut du personnel de l'administration municipale, 72 du statut du personnel du Service d'incendie et de secours et 14 du règlement du personnel auxiliaire fixe de l'administration municipale. Aucune augmentation extraordinaire ne sera versée au personnel municipal en 2006 et cette décision doit faire l'objet d'une modification des statuts susmentionnés. L'application du règlement du Conseil administratif du 12 septembre 1990 sera suspendue également pour 2006.

Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne les propositions d'économies et les efforts pécuniaires demandés à la fonction publique municipale.

En conclusion, nous savons très bien que l'effort demandé à la fonction publique municipale est important, mais je crois qu'il faut être conscient des réalités financières qui sont les nôtres en Ville de Genève. Encore une fois, tous les départements ont fait des efforts, la fonction publique municipale en fait aussi et je tiens à l'en remercier. Par les temps qui courent, la fonction publique municipale doit savoir que le Conseil administratif a une totale confiance en elle. Nous avons, en Ville de Genève, d'excellents fonctionnaires, qui travaillent bien et dont nous sommes fiers, malgré les articles qu'on peut lire ces derniers temps dans la presse...

La présidente. Nous aimerions attirer l'attention du Conseil municipal sur la procédure que nous allons suivre pour traiter de ces trois points que nous avons décidé de lier. Pour chacun des objets la procédure est différente, aussi bien pour les discussions que pour les votes. Par conséquent, avec le bureau nous avons arrêté cette méthode que je vous sou mets. Nous allons d'abord traiter de la proposition PR-441: après avoir donné la parole au Conseil administratif,

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

nous allons ouvrir le tour de préconsultation sur cette proposition, dont nous voterons ensuite la prise en considération, puis la discussion immédiate. Alors, et alors seulement, nous aborderons le rapport P-155 A et la motion M-567. Pour l'instant et jusqu'au vote de la discussion immédiate, il nous faut donc rester sur la proposition PR-441.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je voudrais clarifier certaines choses. Concernant la participation de la Ville aux primes d'assurance maladie, pourquoi avons-nous fixé le plafond à 77 594 francs? Il se trouve que, dans les classes de traitement, des fonctionnaires au bas de la classe 9 gagnent moins que ceux qui sont au sommet de la classe 8. Nous avons donc fixé ce montant de manière à ne pas pénaliser ces personnes qui sont au bas de la classe 9 et qui touchent donc 77 594 francs. Dans un premier temps, nous nous étions arrêtés à la classe 8. C'est une précision importante qu'il fallait donner.

En ce qui concerne les vacances, il est important que vous ayez les données suivantes à l'esprit. Nous accordons actuellement 31,5 jours de vacances au personnel de la Ville de Genève, plus les 4 jours dont on vient d'annoncer qu'ils seront offerts en fin d'année. Le personnel de la Ville de Genève bénéficie donc de 35,5 jours de vacances par année, soit un peu plus de 7 semaines, et cela vaut jusqu'à 57 ans. Au-delà de 57 ans, le personnel bénéficie de 36,5 jours de vacances, plus 4 jours de pont de fin d'année, soit en tout 40,5 jours de vacances, ou 8 semaines par année. Si on fait le calcul pour une personne de moins de 57 ans qui n'a, si je puis dire, que 35,5 jours de vacances, on constate que toutes les 7 semaines – écoutez-moi bien! – toutes les 7 semaines, cette personne peut prendre une semaine de vacances. Vous imaginez bien qu'en termes d'organisation dans les services ce n'est pas toujours facile. Je trouve donc que le Conseil administratif fait un effort remarquable. C'est le statut qui le prévoit et, si vous comparez le statut de la fonction publique Ville de Genève avec les statuts d'autres municipalités en Suisse, je vous défie d'en trouver un meilleur, à la fois en termes de salaires et d'avantages sociaux.

Un autre problème que nous avons étudié et parfaitement identifié est celui des augmentations statutaires. Il faut savoir, Mesdames et Messieurs, que pour compenser l'inflation nous accordons une allocation de vie chère au personnel et qu'il y a une anomalie entre cette allocation pour perte de pouvoir d'achat et les mécanismes salariaux prévus par le statut, qui augmentent plus vite que l'inflation. Cela signifie qu'à responsabilités égales et à travail égal les fonctionnaires gagnent de toute façon plus grâce aux mécanismes salariaux, et que cette augmentation exponentielle pèse sur le budget de la Ville de Genève. Par ailleurs, ce n'est pas seulement le salaire payé qui est en cause, mais aussi les rattrapages de la CAP, qui, croyez-moi, coûtent beaucoup d'argent.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

Compte tenu de ce statut qui est quand même très favorable, nous avons estimé que nous pouvions prendre cette mesure. Je me tourne ici vers les membres du personnel présents à la tribune du public, pour leur dire que nous sommes contents de leur travail, mais qu'ils doivent comprendre que la Ville a un problème budgétaire et financier et que nous devons trouver des économies. Je sais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants du personnel, que nous pourrions faire des économies ailleurs, c'est vrai, mais cela signifierait alors des prestations en moins. La population serait-elle d'accord? Nous avons essayé d'agir le plus honnêtement possible, de trouver des économies partout où nous pouvions en trouver. Voilà ce que je voulais dire en tant que responsable des finances qui fait ses calculs et qui préside la Caisse de pension, la CAP, une année sur deux, alternativement avec un responsable des Services industriels de Genève.

Croyez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et je m'adresse aussi à la tribune du public, le système de prévoyance de la Ville de Genève, des SIG et des communes, tel qu'il est mis en place, est extrêmement avantageux, puisqu'il garantit, après 35 ans de service et de cotisations, le versement de 70% du dernier salaire. En l'occurrence, c'est le système de la primauté des prestations et non celui de la primauté des cotisations. Je précise aussi que la CAP a un taux de couverture supérieur à 80%, preuve d'une bonne gestion – ce qui n'est pas le cas d'autres caisses publiques, je n'en ferai pas la liste, on les connaît. Ce système de primauté des prestations est avantageux, mais également extrêmement cher. Vous ne vous en rendez peut-être pas compte, Mesdames et Messieurs les employés de la Ville de Genève, mais, à chaque augmentation de salaire, quelle qu'elle soit, l'employeur, c'est-à-dire la Ville de Genève, paie un rattrapage qui coûte très cher, toujours pour vous garantir 70% de votre salaire à la fin de votre carrière professionnelle, après 35 versements. Si vous commencez à cotiser à 25 ans, vous bénéficiez d'une rente complète à 60 ans, représentant 70% du salaire.

Voilà pour remettre les choses en place. C'est dire que la politique sociale et salariale de la Ville de Genève – dont nous n'avons pas à rougir – est chère. Pour ma part, je pense que, si on doit faire des efforts, on doit les faire partout. J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous comprendrez ce que le Conseil administratif, par la voix du maire Manuel Tornare et par ma voix, a voulu expliquer concernant ces mécanismes salariaux, qui sont lourds à financer.

Je préciserai enfin que la norme adoptée il y a longtemps, qui consistait à ne pas dépenser plus de 40% du budget en matière salariale, est déjà dépassée. Nous en sommes à 41% et, si nous ne prenons pas des mesures aujourd'hui, demain et après-demain, ce système exponentiel nous coûtera de plus en plus cher et nous obligera à baisser les prestations à la population.

La présidente. Monsieur le conseiller administratif, je me permets de vous rappeler que vous devez vous adresser aux membres du Conseil municipal exclusivement. Je voudrais aussi préciser aux personnes présentes à la tribune du public que toute manifestation, de quelque nature qu'elle soit, est strictement interdite.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je revendique, au nom du principe de l'équité, de pouvoir faire une déclaration générale portant sur les trois objets, puisque tant M. Tornare, notre maire, que M. Muller ont évoqué l'ensemble de la problématique. On ne va pas faire du découpage, de l'épicerie... Pour nous, tout cela est lié.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous le disons tout clair, refusera d'entrer en matière en ce qui concerne la proposition PR-441.

Nous ne le ferons pas, car nous refusons de donner un blanc-seing au Conseil administratif en ce qui concerne la concertation déficiente qu'il a menée avec son personnel. Un personnel qui, soit dit en passant, n'a pas été écouté et qui n'a strictement rien obtenu, malgré les propos de M. Tornare, sur le plan de ses conditions salariales. On peut même dire que les choses se sont péjorées, puisque les classes 4 à 8, voire le bas de la classe 9, nous disait-on, ont vu leur prime maladie baisser de 100 à 50 francs, ce qui n'était pas prévu au départ.

Parlant de négociation, je relève que, dans un système où le personnel est représenté par une commission corporative, tout n'est pas encore tout à fait clair en ce qui concerne la situation des syndicats dans cet organisme de concertation... que dis-je? plutôt de communication des décisions du Conseil administratif.

Nous soutenons également l'esprit de la pétition: «Non à la politique du fait accompli et aux économies sur le dos du personnel», même si nous pouvons avoir quelques réserves sur un point ou sur un autre.

Nous refuserons le classement de cette pétition, car il n'est pas question pour nous de classer les revendications de l'ensemble du personnel, mais bien de négocier avec lui. Donc, ne comptez pas sur l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pour envoyer ces revendications à la poubelle comme entendent le faire quelques partis au sein de ce Conseil municipal!

Nous voulons que la négociation reprenne et que des solutions soient trouvées dans une véritable concertation entre partenaires sociaux. Des solutions

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

existent... Pourquoi, par exemple, ne pas reparler de contribution de solidarité ou d'un système qui reprendrait tout le système des annuités en le calquant sur celui de l'Etat?

Bref, je n'allongerai pas et notre refus d'entrer en matière, de classer la pétition ainsi que notre appui à la motion de la commission des finances ne poursuivent qu'un seul but: obliger notre exécutif à reprendre le dialogue avec son personnel et mettre en place une véritable concertation où l'on reconnaît l'autre comme un partenaire et non, tel un moulin à prières tibétain, comme le membre passif d'une association!

La présidente. Merci, Monsieur Zaugg. Je tiens tout de même à vous signaler que la procédure décidée par le bureau n'était évidemment pas destinée à vous empêcher de parler, mais simplement à respecter un ordre qui nous semble évident et nécessaire afin de respecter le règlement. Par conséquent, vous pouviez très bien tenir ces propos après le vote sur la discussion immédiate.

M. Patrice Reynaud (L). Madame la présidente, en ce qui me concerne, je comptais intervenir uniquement sur la discussion immédiate et c'est pourquoi j'ai été surpris des propos du préopinant qui, visiblement, visaient davantage le fond de cette proposition que la forme. En ce qui concerne la demande de discussion immédiate, le groupe libéral y souscrit et réserve pour plus tard ses interventions sur le fond.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, nous sommes bien dans la discussion immédiate, me semble-t-il, et nous allons donc discuter immédiatement! Pour notre part, groupe radical – je le dis d'emblée pour lever le suspense – nous refuserons l'entrée en matière sur cette proposition PR-441, pour les raisons suivantes.

A la forme d'abord, nous sommes extrêmement déçus du Conseil administratif, qui nous présente la proposition PR-441 sur cette simple feuille A4, datée d'ailleurs du 28 septembre 2005 – on peut se demander pourquoi deux mois se sont passés jusqu'à ce que ce projet arrive dans notre escarcelle... Nous sommes déçus que, par ces deux pages d'exposé des motifs – encore que le qualificatif d'exposé des motifs soit légèrement usurpé – on prétende nous faire voter ces mesures sur le siège. Oui, nous avons eu des propositions intéressantes du Conseil administratif par le passé, mais celle-ci est fort indigente. J'en veux pour preuve les nombreuses explications, parfois confuses, des magistrats que nous venons

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

d'entendre à l'instant, explications complémentaires qui ne figurent pas dans l'exposé des motifs, notamment en ce qui concerne les montants. Nous apprenons avec intérêt que, tout d'un coup, ce ne sont plus vraiment les classes 4 à 8 qui sont concernées, mais un montant qui est fixé et qui peut concerner la classe 9, la classe 8 dans les tranches supérieures, etc.

Nous nous demandons également quel est le montant – car il ne figure nulle part dans cette proposition – quel est le montant exact économisé grâce à la seule mesure que nous sommes appelés à voter, c'est-à-dire la suppression des annuités extraordinaires. Nous apprenons avec intérêt que les deux mesures – la suppression des annuités extraordinaires et la modification en matière d'assurance maladie – permettent d'économiser au total 8 millions, mais quel est le montant exact et précis de la mesure sur laquelle nous votons, à savoir la suppression des annuités extraordinaires? De ce point de vue là également, cet exposé des motifs est très mal rédigé.

Nous avons appris avec intérêt, en commission des finances, que le Conseil administratif voulait remettre en cause le lissage des annuités et la progressivité des salaires sur un laps de temps plus long, mais pas un mot là-dessus dans cette proposition, alors que c'est pourtant une mesure structurelle, une réforme que nous appelons de nos vœux et sur laquelle nous aurions souhaité savoir comment le Conseil administratif se positionnait. Eh bien, non, pas un mot!

Alors, à la forme, nous devons répéter que nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, que nous souhaitons travailler dans de bonnes conditions, que ce projet a été rédigé le 28 septembre, qu'il a mis deux mois pour être présenté dans cette enceinte, et qu'il est tout simplement inadmissible de travailler dans ces conditions.

Pour ce qui est du fond, nous souhaitons, nous groupe radical, un débat de fond, en effet, sur les pistes intéressantes esquissées notamment par M. Muller tout à l'heure, quant aux réformes structurelles, à la manière d'envisager l'administration municipale, à la progressivité des salaires, à la revalorisation de certaines activités... De ce point de vue là, nous entendons assumer nos responsabilités, mais en le faisant dans des conditions sérieuses, ce que ne nous permet pas, à l'évidence, le Conseil administratif avec cette proposition. Raison pour laquelle, sur cette proposition précise, Mesdames et Messieurs, nous refuserons d'entrer en matière, renvoyant le projet au Conseil administratif, qui doit assumer ses responsabilités.

La présidente. Monsieur Maudet, je vous rappelle que nous sommes toujours dans le tour de préconsultation. Je répète une fois encore que le bureau a décidé d'une procédure et je prierai les membres de ce Conseil de bien vouloir s'y plier.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

Dorénavant, si quelqu'un d'autre devait sortir du cadre de la préconsultation, je me verrai dans l'obligation de l'interrompre.

M. Eric Ischi (UDC). Madame la présidente, je ne vais pas vous inquiéter: je dirai simplement que notre groupe entrera en matière sur cette proposition et acceptera la discussion immédiate.

M. Didier Bonny (DC). Madame la présidente, j'ai une question à vous poser par rapport à la procédure: dans le cas où on est contre la prise en considération, que fait-on? On ne peut pas s'exprimer?

La présidente. Monsieur Bonny, c'est une décision du bureau – dont vous faites partie – que je vous prie de bien vouloir respecter. C'est un peu compliqué, mais je pense que nous avons des points plus importants à traiter et qu'il ne convient pas de pinailler sur la procédure... C'est la procédure qui a été décidée, je tiens à votre disposition tous les éléments d'information... Pour l'instant, nous sommes dans le tour de préconsultation. Si vous voulez, nous y mettons fin, nous votons la prise en considération de la proposition et la discussion immédiate. Et alors, alors seulement, il sera possible de lier le rapport P-155 A et la motion M-567. Voilà, ai-je répondu à votre question, Monsieur Bonny?

M. Didier Bonny. Non, mais ce n'est pas grave... (*Rires.*) Je ne voudrais surtout pas vous énerver, Madame la présidente! Si j'ai bien compris, nous devons donc accepter la discussion immédiate pour ensuite refuser la prise en considération de la proposition... (*Exclamations.*) Je ne suis pas sûr que ce soit la chose la plus logique, mais enfin, gagnons du temps: pour vous faire plaisir, Madame la présidente, nous accepterons la discussion immédiate. Voilà!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a longuement hésité – je ne vous dirai pas pourquoi, mais vous pouvez le deviner. Au bout du compte, nous allons accepter la discussion immédiate, avec l'impression d'avoir le couteau sur la gorge!

M. Manuel Tornare, maire. Je voudrais répondre à M. Zaugg au sujet de la concertation avec la commission du personnel. J'ai promis que je calmerais le jeu, mais je dois rappeler que mon prédécesseur en tant que maire, Pierre Muller, et

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

moi-même depuis le 1^{er} juin avons toujours été à la disposition de la commission du personnel et de l'ACAM. En l'occurrence, sans vouloir faire des reproches, je dirai que pour négocier il faut être deux! Il y a sans doute des reproches à adresser à la fois au Conseil administratif et au personnel dans ce dossier et vous n'êtes peut-être pas au courant de tout. Mais, encore une fois, j'ai promis que je ne parlerais pas des choses qui fâchent... Quant aux syndicats, nous avons toujours dit que nous intégrerions les syndicats dans les négociations importantes. Je ne dis pas que la préparation des budgets annuels n'est pas une chose importante, mais la commission consultative de refonte des statuts...

La présidente. Monsieur le maire, je vous prie de ne pas répondre tout de suite aux conseillers municipaux, nous allons d'abord voter la prise en considération de cette proposition... (*Exclamations.*) Je passe la parole à M. Losio.

M. Pierre Losio (Ve). Le groupe des Verts acceptera la prise en considération de cette proposition et sa discussion immédiate, et il s'expliquera dans le tour suivant des discussions.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La présidente. Mesdames et Messieurs, vous pouvez maintenant parler à volonté des trois objets qui nous occupent! Je donne la parole au président de la commission des finances, M. Pierre Maudet, concernant le rapport oral P-155 A.

M. Pierre Maudet, président de la commission des finances (R). Les trois objets qui nous occupent ce soir sont donc la proposition PR-441 concernant les annuités extraordinaires, le rapport P-155 A sur la pétition émanant du personnel, et enfin la motion M-567 signée par l'ensemble de la commission des finances, que nous avons accepté d'ajouter à l'ordre du jour. Je voudrais introduire en deux mots la pétition P-155, avant que le rapporteur fasse son rapport.

La commission des finances a eu à parler des questions de personnel à plusieurs reprises depuis le mois de septembre, notamment en prenant connaissance, par la voix du Conseil administratif, des différentes options envisagées dans le projet de budget 2006, notamment lorsque le maire est venu, au mois de septembre, nous parler du département «Autorités». Toujours au début septembre, M. Crettenand,

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

président de la commission du personnel, a été auditionné à propos d'un dossier connexe, à savoir la réforme du statut du SIS, et nous avons saisi l'opportunité de parler également du personnel de la Ville en général. C'est la première fois où nous avons été vraiment alertés par rapport aux conditions dans lesquelles les discussions avaient lieu entre le Conseil administratif et la commission du personnel.

Mesdames et Messieurs, vous savez tous quelles sont les compétences du Conseil administratif en matière de personnel, nul besoin d'y revenir. Il me suffit de rappeler que la commission des finances s'en est tenue à ce principe: le Conseil municipal vote au final le statut du personnel, mais en l'état il n'a pas à s'immiscer très loin dans ces affaires.

Pour ce qui est de la pétition P-155, le rapporteur vous fera le compte rendu exhaustif des discussions que nous avons eues mercredi passé. Cette pétition a été transmise il y a dix jours à la commission des finances par la commission des pétitions, et nous l'avons traitée avec diligence. Nous avons procédé à l'audition d'une délégation de la commission du personnel, composée de trois personnes, et, à la suite de l'examen de cette pétition, il s'est trouvé une unanimité en commission des finances pour déposer une motion M-567 sur un point précis, c'est-à-dire la qualité du partenariat entre l'employeur d'une part et les employés et leur commission du personnel de l'autre. Voilà pour replacer dans leur contexte les trois objets sur lesquels nous avons à nous prononcer, étant entendu que la commission n'a évidemment pas pu se pencher sur la proposition PR-441, dont nous venons de voter la discussion immédiate. Pour les détails, je laisse maintenant la parole au rapporteur, que je remercie d'avoir pris ce rapport au pied levé.

La présidente. Merci, Monsieur Maudet, mais en l'occurrence c'est moi qui vais laisser la parole au rapporteur! Monsieur Alpha Dramé, nous vous écoutons.

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Je vais essayer d'être bref, parce que, en général, quand les rapports oraux dépassent dix minutes, plus personne n'écoute! Je vais résumer les différents débats que nous avons eus autour de cette pétition P-155 et expliquer ensuite les prises de position des partis. Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que la pétition a été renvoyée à la commission des pétitions en date du 8 novembre 2005 et que cette dernière l'a renvoyée à la commission des finances, qui s'est réunie le 23 novembre 2005 et a auditionné les représentants du personnel, à savoir MM. Denis Donzel, Gérald Crettenand et Nicolas Moro.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

Lors de son audition, M. Crettenand explique que 1852 personnes, soit 50% du personnel de la Ville, ont signé la pétition, ce qui montre le mécontentement et le ras-le-bol du personnel par rapport aux différentes dispositions que le Conseil administratif a prises. M. Donzel ajoute que le but est de rappeler, à travers cette pétition, que le personnel a fait un effort vis-à-vis du budget et qu'il continue à le faire. Les auditionnés rappellent que, le 20 septembre 2002, le maire avait confirmé que la participation aux primes maladie allait s'élever à 50% en 2005. Compte tenu de ces différents éléments, la commission pose des questions notamment sur les relations avec le Conseil administratif.

A la question de savoir comment le Conseil administratif considère la commission du personnel, M. Crettenand explique que ses membres ne se sentent pas du tout reconnus par le Conseil administratif dans les négociations, qu'ils sont plutôt mis devant le fait accompli. A la question: y a-t-il une possibilité de négocier par rapport à l'effort que le personnel serait susceptible de fournir? M. Crettenand répond qu'il n'a pas mandat de l'ensemble du personnel, mais que des idées germent relativement à la contribution de solidarité.

Les différentes discussions de la commission des finances se focalisent sur ces deux points, à savoir la non-reconnaissance par le Conseil administratif de la commission du personnel, et la capacité de cette commission à faire des propositions objectives et positives par rapport aux réductions budgétaires. De fil en aiguille, la commission en arrive au vote de cette pétition. Celle-ci pose un problème de fond. Si les différents partis qui comptent soutenir la proposition PR-441, notamment les partis gouvernementaux, décident de classer la pétition, ils se retrouvent en contradiction avec la réalité. L'ensemble de la commission est très sensible à la position du personnel, aux explications qui ont été données, mais elle reconnaît aussi que la pétition aborde différents points qui ne peuvent être traités en une seule pétition. Celle-ci est trop dense et il y a des notions plutôt déplacées, comme le fait qu'elle exige... Les commissaires considèrent que ces termes ne sont pas appropriés et que renvoyer la pétition telle quelle au Conseil administratif aura peu d'effet.

La commission arrive à un consensus pour donner un signal politique au Conseil administratif, afin que celui-ci prenne les demandes de la pétition en considération, à travers un mécanisme de discussion qui passe par la reconnaissance de la commission du personnel.

A cet effet, le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) désire que la pétition soit renvoyée au Conseil administratif avec des recommandations. Mais il ajoute que cela ne signifie pas que la commission des finances décide de tout accepter. Sa seule volonté est que les discussions reprennent.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

Le représentant du Parti démocrate-chrétien refuse de renvoyer la pétition telle quelle, car celle-ci comporte des éléments avec lesquels le Parti démocrate-chrétien ne peut être d'accord, par exemple le fait de verser 220 francs de participation aux primes maladie à tout le monde. Le représentant démocrate-chrétien souhaite un classement de la pétition, assorti d'une motion demandant que la commission du personnel soit un vrai partenaire. En l'état, la pétition va dans tous les sens et, d'après le représentant démocrate-chrétien, il convient de se mettre d'accord sur une motion, à laquelle le Parti démocrate-chrétien participera volontiers. En conséquence, le président demande si le Parti démocrate-chrétien peut être le moteur de cette nouvelle motion. La réponse est oui.

Le représentant libéral dit que son groupe n'envisage pas d'entrer en matière sur la pétition, notamment en raison des termes utilisés, en l'occurrence le terme «exiger». Le statut de la fonction publique municipale n'est pas le plus déshonorant qui soit... Que les fonctionnaires de la Ville de Genève participent aux économies budgétaires est loin de l'étonner. La population genevoise, hors les fonctionnaires, connaît elle aussi des restrictions. De plus, la contribution de solidarité, à l'époque, a été remboursée trois ans après. Le groupe libéral dit «stop» aux privilèges et à leur maintien. Il est nécessaire aujourd'hui de se serrer la ceinture et renvoyer cette pétition telle quelle, c'est dire «oui mais» à la politique du Conseil administratif, qui a fait cette année un pas en avant dans la rigueur budgétaire. Quant à suivre le groupe démocrate-chrétien sur une éventuelle motion, le représentant libéral est choqué, car les libéraux sont aussi parfois des fonctionnaires. Le fait que la Ville de Genève soit décrite comme le plus funeste employeur qui existe choque les libéraux.

En ce qui concerne le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), il estime que le Conseil administratif doit apprendre à négocier avec le personnel, mais que ce n'est pas parce que la commission des finances soutiendrait la pétition qu'elle défendrait tout ce qu'elle contient. Il met en évidence le fait que la pétition comprend différentes revendications qui ne devraient pas être regroupées.

Le représentant de l'Union démocratique du centre fait remarquer que, lorsqu'on parle de salaire, on dit trop facilement que celui qui gagne beaucoup ne devrait pas toucher une participation maladie. Il défend l'égalité de traitement. Que l'on gagne 100 000 francs par année ou le double, c'est l'impôt qui régularise et ce n'est pas aux conseillers municipaux de le faire. Pourquoi introduire une inégalité de traitement, alors que cette participation est prévue statutairement? Dans les crèches, les parents ayant des hauts salaires sont taxés au pourcentage de leurs revenus. De plus, dans la pétition, le terme «exiger» est maladroit. Concernant la motion éventuelle, le représentant de l'Union démocratique du centre serait curieux de connaître les termes de cette motion, car il ne suffit pas

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

de dire que l'employeur a une triste image. La motion devrait comporter d'autres éléments, comme la contribution de solidarité.

Les discussions de la commission des finances aboutissent à reconnaître que la commission du personnel doit être un interlocuteur. Par rapport au classement de la pétition, les avis vont vers la reconnaissance de la commission du personnel en tant qu'interlocuteur.

Le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se dit favorable au renvoi de la pétition avec une recommandation.

Le représentant des Verts dit qu'il ne peut pas concevoir de classer une pétition émanant du personnel, signée par 1850 personnes, sans qu'il y ait un signal politique donné au Conseil administratif. C'est pourquoi il estime qu'il faut classer la pétition, mais en rédigeant une motion, qui pourrait être un signal politique beaucoup plus fort qu'une recommandation.

Le représentant démocrate-chrétien rend la commission des finances attentive au fait que ceux qui voteront le classement de la pétition devront être cohérents et donc refuser la proposition PR-441.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que la commission des finances en est arrivée à élaborer la motion M-567 qui vous été distribuée: «Le Conseil municipal, constatant à regret les difficultés à négocier entre le Conseil administratif et le personnel de la Ville de Genève, invite le Conseil administratif à reconnaître la commission du personnel – commission interne dans laquelle les associations et les syndicats peuvent être représentés – comme un véritable partenaire de négociation et à faire en sorte que celle-ci puisse informer le personnel sans limitation.» Ce texte a été lu à l'ensemble des commissaires, puis soumis au vote.

La représentante socialiste rappelle que la commission du personnel souhaite être entendue et continuer les discussions avec le Conseil administratif. Elle ne demande pas à la commission des finances de se prononcer sur tous les points de la pétition, d'autant que celle-ci porte sur différents niveaux. D'après la représentante socialiste, ce qui est concrètement demandé par la pétition est juste, au vu de la règle qui veut que l'employeur négocie. A cet égard, la motion n'est pas si mauvaise, car elle rejoint cet objectif, conciliant la volonté d'informer et le fait que l'employeur doit négocier avec les partenaires sociaux. Donc, elle souscrit plutôt à la motion qu'à une recommandation.

Le président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Ont voté oui: 2 AdG/SI, 1 T. Ont voté non: 1 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 L. S'est abstenu: 1 UDC.

Le président met ensuite aux voix la motion M-467, qui est acceptée à l'unanimité de la commission des finances.

La présidente. La parole est maintenant aux motionnaires... Je vois que MM. Ischi et Bonny sont inscrits. Désirez-vous intervenir sur la motion M-567 en tant que motionnaires, ou souhaitez-vous vous exprimer de façon plus générale? Bien, alors j'ouvre le premier débat.

Premier débat sur la proposition et la pétition et préconsultation sur la motion

M. Patrice Reynaud (L). La procédure n'était pas simple, Madame la présidente, mais je crois maintenant pouvoir, si j'ai bien compris, m'exprimer sur le fond. Sans rappeler in extenso ce que disent les articles 46, 72 et 14 des statuts, je voudrais simplement appuyer sur un mot présent dans chacun de ces articles: les articles 46 et 72 disent que le Conseil administratif «peut accorder», l'article 14, lui, est encore moins disert, puisqu'il dit simplement que le Conseil administratif «accorde». En matière de droit administratif, ces textes sont remarquables, en ce sens qu'ils ouvrent à l'évidence le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif, et c'est logique, puisque c'est le pouvoir discrétionnaire qui règle les rapports entre un employeur et ses employés. Ces articles sont ainsi stipulés parce que, en principe tout au moins, les membres du Conseil municipal, dont je rappelle qu'ils ne sont pas les employeurs, n'ont pas à être nécessairement et systématiquement associés à ces discussions.

Alors, aujourd'hui, pourquoi est-ce le cas? La première raison, mais je l'écarte volontiers, c'est que le Conseil administratif aurait oublié son pouvoir discrétionnaire, mais j'en doute... La deuxième raison, sans doute la bonne, c'est que le Conseil administratif souhaite être suivi par le délibératif de cette Ville dans le cadre des mesures qu'il entend prendre – auxquelles, au demeurant, nous, libéraux, souscrivons totalement – concernant la rigueur budgétaire ô combien nécessaire aujourd'hui. Par contre, là où nous ne sommes pas d'accord, c'est d'être en quelque sorte la caution du Conseil administratif dans des décisions qui ne sont que les siennes. Je rappelle à cet égard que, l'année dernière, à 3 h 30 du matin, lors du vote du précédent budget, nous avons aussi été saisis d'un arrêté similaire. Eh bien, non, décidément non, le Parti libéral ne suivra pas le Conseil administratif dans sa volonté de nous transformer en faire-valoir de l'employeur qu'il est. Messieurs les magistrats, vous êtes les employeurs, c'est la raison pour laquelle nous allons refuser cette proposition.

Je l'ai déjà dit et j'insiste, de façon que les choses soient parfaitement claires: nous refusons cette proposition parce qu'elle relève du pouvoir discrétionnaire du Conseil administratif, et non parce que nous nous opposerions aux mesures prises par l'employeur qui, dans un souci de bonne gestion, prend ces mesures pour permettre à la Ville de payer ce qu'elle doit payer!

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

M. Eric Ischi (UDC). Madame la présidente, permettez-moi de vous dire que vous aviez parfaitement raison: la procédure est pour le moins compliquée... En préambule, Mesdames et Messieurs, je me permettrai de mettre l'accent sur une déclaration qui a été faite tout à l'heure concernant les vacances des fonctionnaires. Je fais partie de ceux qui pensent qu'effectivement les fonctionnaires de la Ville de Genève sont bien traités et qu'ils peuvent être satisfaits. Mais j'aimerais tout de même revenir sur un point qui me paraît important, s'agissant des vacances.

Les fonctionnaires de la Ville de Genève ont 5 semaines de vacances, soit 25 jours. A partir de 57 ans, ils ont droit à une sixième semaine, soit 30 jours. Or, tout à l'heure, il a été dit que les fonctionnaires avaient 31,5 jours de vacances. Je ne sais pas si, avec les années, les choses se sont modifiées, mais je rappellerai qu'au début des années 1990, à l'époque où il fallait faire des économies, on a décidé que les fonctionnaires seraient payés 39 heures par semaine, avec diminution de salaire, mais qu'ils travailleraient 40 heures et que, pour compenser, on leur donnerait 6,5 jours de congé supplémentaires. Je pense que c'est là une chose qu'il fallait rappeler: ces 6,5 jours de congé compensent la baisse de salaire consécutive à la décision de ramener à 39 heures la durée du temps de travail hebdomadaire. J'espère que j'ai été clair et que tout le monde a bien compris. C'est l'explication et je ne crois pas me tromper.

Cela dit, je reviens à la proposition PR-441. Le titre de cette proposition fait uniquement référence aux augmentations extraordinaires. Or l'article 46 du statut du personnel dit très nettement ceci: «Le Conseil administratif peut accorder (...) des augmentations extraordinaires...», ce qui sous-entend – je l'interprète en tout cas de cette manière – que, si la situation est difficile, le Conseil administratif peut très bien renoncer à ces augmentations. Je ne vois donc pas pourquoi il serait nécessaire de modifier le statut.

De plus, dans cette proposition dont le titre ne mentionne que les annuités extraordinaires, voilà que, tout à coup, on introduit la participation de la Ville de Genève à l'assurance maladie. Je n'ai pas bien compris pourquoi ce point faisait partie de cette proposition. D'ailleurs, le Conseil administratif dit qu'il a la compétence pour décider du montant de cette participation et l'article 81 des statuts stipule d'ailleurs: «L'administration participe au paiement des primes jusqu'à concurrence de 50% de leur montant.» Je ne vois donc pas ce que vient faire cette modification ici, dans cette proposition. Tous ces éléments font que le groupe de l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-441.

En ce qui concerne la pétition que nous avons étudiée en commission des finances, vous avez entendu longuement le rapporteur tout à l'heure: nous avons accepté de la classer, à condition que soit votée la motion M-567, que nous avons également signée et que nous voterons bien entendu.

M. Didier Bonny (DC). Je vais d'abord m'exprimer sur la proposition PR-441 et dire que le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur cette proposition, pour différentes raisons. Une raison, qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises, c'est qu'en fait, par rapport au statut, il nous semble que c'est au Conseil administratif de prendre ses responsabilités. D'ailleurs, quand il s'agit d'accorder des augmentations, le Conseil administratif ne nous propose jamais un projet d'arrêté pour nous demander d'avaliser ces augmentations. Nous les votons, certes, dans le cadre du budget, mais jamais par le biais d'un arrêté distinct. Le Parti démocrate-chrétien a le sentiment qu'aujourd'hui, parce qu'il s'agit de baisses, le Conseil administratif a de la peine à assumer toutes ses responsabilités par rapport au personnel... C'est vrai qu'il n'est pas forcément facile de proposer des baisses de salaire pour un Conseil administratif de gauche et que celui-ci aimerait donc avoir l'assentiment du Conseil municipal. Mais il n'aura pas l'assentiment du Parti démocrate-chrétien. Que le Conseil administratif se débrouille avec son personnel!

D'ailleurs, si nous en sommes là aujourd'hui, Messieurs les conseillers administratifs, mais aussi Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, c'est bien parce que, ces dernières années, vous avez voté des dizaines de postes supplémentaires. Maintenant, vous ne pouvez plus que diminuer la masse salariale. Il aurait fallu être plus prudents, voter moins de nouveaux postes, et nous ne serions peut-être pas dans cette situation aujourd'hui. A ce propos, je relève que, à peine annoncée la baisse des rentrées fiscales, les 17 postes supplémentaires que le Conseil administratif voulait nous faire voter au budget 2006 se sont révélés, miraculeusement, moins urgents et moins nécessaires que prévu!

Par ailleurs, nous refusons de faire payer au personnel des réalisations avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Je donnerai trois exemples, qui concernent le même département: nous ne sommes pas d'accord avec le Service de la mobilité, qui est un doublon, voire un triplon, qui coûte des millions; nous ne sommes pas d'accord avec les aménagements éphémères; nous ne sommes pas d'accord avec les «Yeux de la ville». Tout cela coûte très cher et le Conseil administratif veut le faire payer au personnel! Messieurs les conseillers administratifs, faites vos choix! Il faut savoir si vous préférez, pour le budget 2006, garder ces prestations – dont nous disons qu'elles ne sont pas indispensables à la population – et bloquer les salaires du personnel, diminuer son pouvoir d'achat. Messieurs les conseillers administratifs, vous assumerez cela tout seuls, ou en tout cas sans le Parti démocrate-chrétien!

M. Patrice Reynaud (L). Visiblement, je n'ai pas été suffisamment clair dans mes propos tout à l'heure, et j'entends donc l'être définitivement. Il y a

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

deux aspects dans cette proposition, l'un qui vise la forme, qui a été rappelé à l'instant par M. Bonny et qui est celui contre lequel nous nous insurgons, à savoir que le Conseil administratif entend utiliser les conseillers municipaux pour cautionner sa politique d'employeur. En revanche, et c'est sur ce point que je n'ai sans doute pas été assez clair, en ce qui concerne le fond, nous sommes totalement d'accord avec les mesures prises par le Conseil administratif dans le cadre des réductions budgétaires et, notamment, celles qui touchent le personnel. D'ailleurs, dans l'hypothèse où ces réductions et ce *personal stop* n'auraient pas été décidés par le Conseil administratif, le groupe libéral aurait été le premier à déposer des amendements dans ce sens, le jour du vote du budget 2006.

En conséquence de quoi, pour que les choses soient parfaitement claires et comme il y a visiblement un petit flottement, je répète que nous nous opposons à la méthode, à la façon dont le Conseil administratif entend nous faire cautionner ce texte. En revanche, nous soutenons totalement le Conseil administratif dans le cadre des mesures budgétaires qu'il a pu prendre, et ce notamment à l'égard du personnel.

M. Pierre Losio (Ve). En fait, en ce moment, nous anticipons le débat budgétaire qui aura lieu dans trois semaines. Il serait beaucoup plus aisé de prendre position si nous pouvions nous baser sur une approche politique binaire, voulant que, d'un côté, il y ait les gens qui défendent le personnel et, de l'autre, les méchants qui seraient contre le personnel... Mais il se trouve – je viens d'entendre le préopinant démocrate-chrétien – que les gentils d'aujourd'hui seront, dans trois semaines, du côté des méchants! C'est dire que, pour finir, on ne sait plus très bien qui, de Dieu ou d'un autre, reconnaît les siens et au milieu de quel village se trouve l'église... Je pense, Monsieur Bonny, que vous auriez souhaité en être, mais la tendance chrétienne-sociale que vous représentez n'a malheureusement pas beaucoup d'écho dans les instances de votre parti, ce que je ne peux que regretter...

Cela dit, j'en viens à la méthode. Nous, les Verts, avons été extrêmement choqués, lorsque nous avons auditionné le président de la commission du personnel, sur ce qui pourrait n'être qu'un détail – mais c'est parfois dans le détail que se cache la vraie signification des choses. En l'occurrence, il semblerait qu'à la suite d'une assemblée générale certains fonctionnaires de la Ville se soient fait remonter les bretelles le lendemain matin, par un ou des chefs de service, dans certains départements. Pour nous, c'est simplement inadmissible et nous voulons le signifier en nous associant à la motion M-567 telle qu'elle a été proposée par la commission des finances. Nous pensons que le Conseil administratif, qui représente la gauche et les Verts, doit faire beaucoup de progrès en ce qui concerne la négociation avec le personnel, en ce qui concerne la régularité de

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

l'information. Annoncer d'emblée lors d'une séance de négociation: «Voilà, il n'y a qu'un objectif, c'est d'arriver à une réduction de 8 millions», ce n'est pas une façon de négocier, c'est plutôt une sorte d'ukase.

Cette année, nous constatons que les solutions adoptées diffèrent de celles adoptées il y a quelques années, quand nous étions dans les mêmes turpitudes budgétaires, et qui, à l'époque, s'appelaient «contribution de solidarité». Certaines fois, cette contribution a été remboursée au personnel, d'autres fois non. Aujourd'hui, le Conseil administratif a choisi d'autres mesures, auxquelles nous, les Verts, allons nous associer, sans pour autant les cautionner. En effet, du point de vue budgétaire, les solutions qui nous sont proposées ne sont que des aspirines valables une seule fois. Curieusement, cette façon de faire me rappelle que nous, les Verts, avons fait de nombreuses propositions concernant les groupes 31; le Conseil administratif nous disait qu'il était impossible de diminuer ces dépenses et il a pourtant trouvé des économies assez importantes sur les groupes 31, quand les difficultés se sont accrues...

A notre avis, les mesures proposées ne sont pas des mesures prospectives, structurelles, qui iraient dans le sens d'un véritable assainissement des finances. Alors, pourquoi allons-nous les soutenir, dès lors que nous contestons la méthode et que nous sommes très dubitatifs sur les mesures elles-mêmes? En fait, l'explication, c'est que nous sommes un parti associé au gouvernement. Nous avons toujours répété que nous, les Verts, ne voulions pas nous substituer au gouvernement dans ses rapports d'employeur avec ses employés. Ce soir, une proposition est mise sur la table et nous sommes contraints de l'accepter – alors qu'il serait très facile de dire que nous nous en lavons les mains et que nous nous abstenons. Nous allons l'accepter, parce que nous assumons nos responsabilités de parti gouvernemental.

Le vote auquel nous allons procéder ce soir n'engagera qu'une seule fois le Conseil municipal et la drôle de majorité qui va se dessiner. Mais je voudrais relever que, dans un autre système parlementaire que le nôtre, la position qu'ont prise nos collègues de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) équivaldrait en fait à déposer une motion de censure contre le gouvernement de la Ville – motion de censure dont l'objectif est de faire tomber le gouvernement... Nous ne sommes pas dans un tel système politique, mais c'est pourtant ce que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est en train de faire en refusant cette proposition. Est-ce à dire qu'elle renonce à être un parti de gouvernement? Je ne peux pas répondre à sa place. Je sais que le débat a lieu depuis longtemps dans ce groupe, je n'ai pas à m'en mêler, mais il faudra bien qu'une fois il s'exprime. D'autant que, le 17 décembre prochain, le soir du vote du budget, il faudra bien trouver les millions d'économie qui ne seront pas votés ce soir, et il faudra bien, en tant que parti du gouvernement, faire des propositions. Alors, Mesdames et Messieurs, nous vous avertissons tout de suite: nous refuserons sans équivoque

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

tout tripatouillage de la taxe professionnelle, de la taxe sur les chiens, des recettes des amendes, ou des amortissements... Mais nous verrons bien quelles nouvelles propositions notre partenaire gouvernemental nous proposera!

Voilà, j'ai terminé. Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais je pense que, d'une manière ou d'une autre, il me fallait anticiper le débat budgétaire.

M. Gérard Deshusses (S). Pour rebondir sur les propos de M. Losio, je tiens à dire que le groupe socialiste se retrouve dans le gouvernement et qu'il votera donc cette proposition PR-441, mais que lui aussi, le cas échéant, refusera tout tripatouillage du budget, le 17 décembre. Il sera inutile d'essayer d'augmenter la ligne des amendes, les impôts sur les chiens, comme l'a dit M. Losio, ou quoi que ce soit d'autre: nous refuserons tout artifice!

Nous sommes un parti gouvernemental, mais il n'en reste pas moins que nous avons l'impression d'avoir le couteau sur la gorge et de faire un travail qui n'est pas vraiment le nôtre, en tant que législatif. Nous parlons du budget à longueur de temps, et dès le début de l'année, notamment avec les objectifs budgétaires généraux que nous demandons au mois de mars et que nous recevons fin juin, quand tout va bien! Messieurs les conseillers administratifs, nous insistons pour que, dorénavant, ces objectifs généraux nous soient soumis plus tôt, qu'ils soient plus complets, qu'ils comprennent la politique économique que vous voulez mener... En effet, nous voulons bien discuter de tout cela, mais nous ne voulons pas le faire au mois de décembre, ou presque! Voilà pour le préambule.

Par ailleurs, nous reconnaissons évidemment que la situation financière de la Ville est difficile. Nous sommes bien conscients qu'il nous faut, toutes et tous, faire des efforts et nous sommes satisfaits – même s'il s'agit d'une *Schadenfreude* – que l'ensemble des départements se soient serré la ceinture, pour avoir un budget équilibré et conforme à la loi sur l'administration des communes. D'autant que nous savons combien le Conseil d'Etat est soucieux de voir la Ville filer droit... Cela dit, même si nous avons reçu très tardivement les objectifs généraux, nous parlons du projet de budget depuis l'été, il est, depuis le mois de septembre, à l'examen des commissions, où nous l'analysons finement. Aussi, nous aurions pu entamer la réflexion sur les économies à faire sur les charges de personnel plus tôt! Le Parti socialiste peut admettre, dans une période extrêmement délicate, que la fonction publique soit sollicitée en matière d'économies, comme tous les autres partenaires et comme toutes les autres lignes du budget. Nous pouvons le concevoir, cela n'a rien de particulièrement choquant puisque ces économies sont demandées à toutes et tous. Mais il y a la forme, et la forme à nos yeux n'a pas été respectée. Nous sommes la chambre délibérative. Entre l'employeur, le

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

Conseil administratif, et les employés qui sont représentés par une commission du personnel et des syndicats, les négociations dont nous sommes en train de discuter n'ont pas vraiment eu lieu. Nous avons l'impression que ces mesures ont été imposées et qu'il nous appartient maintenant de les voter. En l'occurrence, ce n'est pas exactement notre rôle, mais nous y reviendrons à propos de la motion M-567.

Nous estimons qu'il doit y avoir une négociation parfaitement ouverte entre l'employeur et les employés, par le biais des associations du personnel de la Ville de Genève. Nous avons cru naïvement que si la proposition PR-441 – à peine chiffrée d'ailleurs – venait si tardivement, c'est parce que ces négociations avaient bel et bien eu lieu. Force nous a été de constater, à l'audition des représentants de la commission du personnel en commission des finances, que cela n'avait pas été le cas. C'est pour nous une grosse déception. Nous sommes donc aujourd'hui dans l'urgence et avons l'impression d'avoir le couteau sur la gorge. Encore une fois, ce serait moins grave si ces mesures ne concernaient pas des personnes. Mais la fonction publique municipale, Mesdames et Messieurs, ce sont des hommes, des femmes, des familles, et nous sommes, nous Parti socialiste, attentifs au statut de la fonction publique, aux conditions de travail de ces personnes. Nous refusons qu'elles soient maltraitées de la sorte; elles doivent être entendues, ce qui n'a pas été le cas.

En conclusion, nous sommes un parti de gouvernement et nous voterons donc cette proposition, mais un peu à contrecœur, parce que la manière n'a pas été respectée.

M. Alain Dupraz (T). Notre groupe constate – à l'instar de M. Reynaud – que le Conseil administratif aurait pu prendre ces mesures lui-même, sans en référer au Conseil municipal, puisqu'il est l'employeur. Il aurait pu négocier avec le personnel et il nous semble un peu déficient de ce côté-là. Bien que nous nous sentions pris en otage dans cette affaire, comme l'a dit M. Deshusses, nous soutiendrons hélas, en tant que parti gouvernemental, cette proposition, par solidarité avec le Conseil administratif à majorité de gauche. De même, nous soutiendrons la motion M-567 de la commission des finances.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). A l'adresse de M. Deshusses, qui dit que la forme n'a pas été respectée, je dirai qu'effectivement elle ne l'a pas été. De plus, ce qui est désagréable, c'est que nous ne soyons pas entendus, quand nous disons certaines choses... Aussi, je vais me répéter: nous voulons que la négociation reprenne et que des solutions soient trouvées dans une véritable concertation entre partenaires sociaux. Des solutions existent... Pourquoi, par exemple, ne pas

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

reparler de contribution de solidarité ou d'un système qui reprendrait le système des annuités de l'Etat? Voilà, c'est la raison pour laquelle nous voterons dans le sens que j'ai annoncé!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai écouté attentivement les uns et les autres et je remercie notamment les représentants du Parti socialiste et des Verts pour leurs excellentes explications. C'est vrai, la forme laisse peut-être à désirer, mais nous avons compris le message de votre Conseil. Un représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a traité le Conseil administratif de moulin à prières tibétain... (*Remarque.*) Le personnel? Ah, c'est encore pire!

Je voudrais dire ce soir au nom du Conseil administratif – en tant que libéral minoritaire, je relaie ici une position majoritaire et finalement unanime – que nous avons voulu un équilibre dans les efforts et que nous avons atteint cet équilibre lors des arbitrages qui ont eu lieu au printemps, avant que nous vous soumettions le projet de budget. J'ajouterai que nous avons voulu une parité dans la souffrance, car croyez-vous que couper à droite, à gauche, partout, et au niveau du personnel, nous fasse plaisir? Cette parité dans la souffrance, nous l'avons atteinte, mais cela n'a pas été facile!

J'aimerais rappeler que la proposition PR-441 n'entraîne pas de perte du pouvoir d'achat pour le personnel, puisque tous les autres mécanismes salariaux sont maintenus. C'est de non-augmentation dont on parle. Du reste, cette mesure n'est pas éternelle, nous pourrions toujours revenir en arrière. Cela dépendra des discussions et de la situation qui prévaudra lors des budgets 2007, 2008 ou 2009...

En matière de négociation avec la commission du personnel, Monsieur le représentant de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), il est possible que nous n'ayons pas toujours fait les efforts nécessaires, qu'il y ait eu une incompréhension, un manque de communication entre les uns et les autres, mais lorsqu'on négocie une affaire, un contrat collectif ou des mesures salariales, il faut être deux, il faut trouver de l'écoute en face... En l'occurrence, écoutez il y a eu, mais parfois aussi incompréhension. En outre, négociateur ne veut pas dire tout accepter, d'un côté ou de l'autre. Cela dit, comme l'a précisé le maire, Manuel Tornare, nous avons pris des engagements très clairs et avons fixé un agenda pour 2006: tous les deux mois, nous rencontrerons la commission du personnel et celle-ci le sait.

Enfin, le représentant socialiste a parlé des objectifs budgétaires généraux. Ils vous sont en effet parvenus tardivement, nous nous en sommes déjà excusés au moment de la prise en considération du budget au mois de septembre. Nous

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

tâcherons de faire mieux, je crois que nous en sommes capables, et nous nous y emploierons dès le mois de janvier, de sorte que le Conseil administratif soit en mesure de vous livrer ces objectifs généraux au mois de mars et que vous connaissiez déjà les tendances pour l'année 2007.

Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil administratif, je vous invite à voter la proposition PR-441. Nonobstant la manière, vous l'avez bien compris, nous voulions avoir votre aval pour mettre en œuvre cette proposition.

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote de la proposition PR-441.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 44 oui contre 24 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'application des articles 46 «Augmentations extraordinaires» du statut du personnel de l'administration municipale et 72 «Augmentations extraordinaires» du statut du personnel du Service d'incendie et de secours ainsi que l'article 14 du règlement du personnel auxiliaire fixe de l'administration municipale est suspendue du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Art. 2. – Les augmentations extraordinaires ne seront donc pas versées au personnel pour 2006.

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

La présidente. Nous passons au vote des conclusions du rapport P-155 A.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition P-155 sont acceptées par 61 oui contre 8 non.

Mise aux voix, la motion M-567 est acceptée à l'unanimité (64 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal, constatant à regret les difficultés à négocier entre le Conseil administratif et le personnel de la Ville de Genève, invite le Conseil administratif à reconnaître la commission du personnel – commission interne dans laquelle les associations et les syndicats peuvent être représentés – comme un véritable partenaire de négociation et à faire en sorte que celle-ci puisse informer le personnel sans limitation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Je passe maintenant la parole à M. Pierre Maudet, qui va rendre hommage à son collègue démissionnaire, M. Michel Ducret.

M. Pierre Maudet (R). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, il m'appartient en effet, en qualité de chef de groupe, de rendre hommage ce soir à un des membres de notre groupe qui quitte notre enceinte. Il n'est pas le seul à partir, mais il a été un peu plus présent que d'autres qui nous quittent également, puisqu'il a siégé sur ces bancs de façon ininterrompue pendant plus de dix-huit ans. Ce collègue va nous manquer et l'on pourrait dire qu'après son départ il manquera une case à ce Conseil municipal! En effet, comme vous le savez, Michel Ducret est notre cruciverbiste et sudokiste expérimenté. Il a, durant ces dix-huit dernières années, excellé dans cet art qui lui est propre, faisant très rapidement et de manière quotidienne ce petit training de l'esprit, à la faveur des séances de commission ou du Conseil municipal...

Au-delà de cette anecdote, je voudrais souligner ce soir la qualité du conseiller municipal Ducret, notamment dans les dossiers d'aménagement et de travaux. Le fait est que, apprécié dans cette enceinte et assurément par l'ensemble de ses

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

collègues de commission, il a su, à de nombreuses reprises, apporter une opinion intéressante, fondée, en sa qualité d'architecte, sur quantité de dossiers en matière de travaux et d'aménagement. Il s'est engagé en particulier sur les questions de transport, avec le souci sans cesse renouvelé de faire en sorte que les transports publics, en particulier, aient droit de cité. Il a apporté sa contribution durant les dix-huit dernières années à une politique dynamique en matière de transport en Ville de Genève, en prenant des positions parfois audacieuses au regard du groupe radical, surtout dans les premières années, en défendant bec et ongles le développement des transports publics.

Michel Ducret a présidé plusieurs commissions; citons la commission des pétitions, la commission de l'aménagement et de l'environnement, la commission des travaux. Nous garderons de lui ses traits d'humour, ses caricatures dont il nous a abreuvés en début de législature – maintenant, sa plume le porte plutôt vers l'écrit – son mordant... On se rappellera ses propos à l'endroit des ménagères dans cette enceinte, qui nous avaient valu, Madame la présidente, un des plus grands tohu-bohu du début de législature! Enfin, il faut souligner également sa perspicacité, puisque Michel Ducret – cela figure au *Mémorial* – a été le seul membre de cette enceinte à refuser le crédit pour l'acquisition de l'immeuble 25, rue du Stand... (*Exclamations et applaudissements.*)

Voilà, je conclurai en disant que Michel Ducret, loin de lui manquer une case, laissera une case vide, la case 48 dans cette enceinte. Il vient d'être réélu au Grand Conseil et, en vertu des nouveaux statuts du Parti radical et de l'interdiction du cumul des mandats, il est obligé de renoncer à un des deux sièges. Nous lui souhaitons donc bon vent au parlement cantonal, et nous lui disons merci, merci beaucoup, pour son engagement au cours des dix-huit dernières années! (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Ce n'est pas sans émotion que je vais quitter une enceinte qui m'est chère et qui m'est très proche. En effet, Mesdames et Messieurs, mes liens avec notre Conseil municipal, notre administration municipale et notre Conseil administratif remontent à très loin, puisque mon père était haut fonctionnaire de la Ville de Genève, directeur du Service immobilier. C'est vous dire à quel point j'étais proche de l'activité municipale déjà à cette époque. Plus tard, dans les années 1970, une autre personne qui m'était extrêmement intime faisait carrière au Secrétariat du Conseil municipal, et j'ai eu aussi à cette occasion des contacts quasiment directs avec l'activité municipale.

En tant qu'élu, plus tard, j'ai vu passer beaucoup de monde sur ces bancs que nous partageons. Il y aurait des dizaines de noms à citer, pour l'amitié, pour

Proposition, pétition et motion: économies sur les charges de personnel

le plaisir, pour l'humour... Les citer tous est évidemment impossible. J'aurai toutefois une pensée pour un radical des Eaux-Vives, qui m'a aidé dans mes tout premiers pas de conseiller municipal, lorsque je me suis trouvé bombardé président de la commission des pétitions sans aucune expérience: c'est M. André Hornung, décédé depuis. Je tenais à citer son nom ce soir, car il m'a aidé à comprendre comment tout cela fonctionnait, et il m'a été alors un précieux soutien.

Au cours de ces années, il y a eu beaucoup de changements et, ce soir, j'aimerais en relever un. Cela vous surprendra peut-être, mais c'est un hommage à vous-même, Madame la présidente, puisque je veux parler de la montée en puissance de la présence féminine. Elle est plus importante que certains ou certaines voudraient nous le faire croire: j'en veux pour preuve, hors des élus, Mesdames et Messieurs, notre Secrétariat du Conseil municipal. Nous avons aujourd'hui une deuxième cheffe du secrétariat, et c'est un service qui est devenu presque complètement féminin, ce qui était impensable il y a dix-huit ans. C'est un progrès dont vous ne mesurez peut-être pas l'importance! Aujourd'hui, personne ne songe à se plaindre de cette féminisation, on ne s'en étonne même plus, mais, croyez-moi, ce sont là de vrais acquis. J'aimerais aussi citer les deux cheffes qui se sont succédé au Service d'urbanisme, et avec qui j'ai travaillé pendant dix-sept ans au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement: M^{me} Anni Stroumza et M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio. Nous avons collaboré de manière extrêmement agréable et efficace et je tenais à les citer ce soir.

Cela démontre qu'il faut parfois un peu de patience pour que les choses changent. Et s'il subsiste des scandales à ce propos, ils sont d'abord, Mesdames et Messieurs, dans l'inégalité des salaires pour un même travail.

Par contre, que l'on ne nous avance pas que, grâce à ce changement, les choses iront forcément mieux. Aujourd'hui, on doit constater que les rapports de force dans notre Conseil remplacent par trop le véritable travail parlementaire. On veut trop faire triompher son point de vue, au détriment de l'intérêt public qui, comme notre société, est multiple dans ses besoins et multiple dans ses aspirations. La rudesse du débat ne doit en aucun cas empêcher le respect mutuel, qui se perd trop souvent dans le mépris que certains ont pour celles ou ceux qui ne partagent pas leurs idées. Mesdames et Messieurs, il ne peut y avoir qu'un but commun, qui est celui de notre destin à tous. Il n'appartient ni aux uns ni aux autres, mais bien à tous, et doit être partagé.

Je conclurai en disant que je me réjouis que ma place, ce soir, soit dévolue à un membre de l'Association radicale socialiste des Eaux-Vives, un jeune radical de cette équipe qui va gagner. Je vous remercie de lui faire, comme à mon nouveau voisin, un excellent accueil. Merci, Madame la présidente, merci, Mesdames les conseillères municipales, merci, Messieurs les conseillers municipaux, de m'avoir écouté pour cette dernière fois! (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur Ducret, nous vous souhaitons bon voyage sur ces autres océans où vous allez naviguer! Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons à 20 h 45 pour la suite de nos travaux.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3114
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3114
3. Prestation de serment de M. Philippe Herminjard, remplaçant M ^{me} Claudine Gachet, conseillère municipale démissionnaire	3118
4. Questions orales	3119
5.a) Proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2005 en vue de la modification des statuts du personnel de l'administration muni- cipale et du personnel du Service d'incendie et de secours, relative aux augmentations extraordinaires (PR-441)	3127
5.b) Rapport oral de la commission des finances chargée d'examiner la pétition intitulée: «Non à la politique du fait accompli et aux écono- mies sur le dos du personnel» (P-155 A)	3129
5.c) Motion du 29 novembre 2005 de MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Roberto Brogginì, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, M ^{mes} Hélène Ecuver, Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, M ^{mes} Sandrine Salerno, Gisèle Thiévent et M. Christian Zaugg: «Pour la reconnaissance de la commission du personnel de la Ville de Genève comme un véri- table partenaire de négociation» (M-567)	3129
6. Propositions des conseillers municipaux	3156
7. Interpellations	3156
8. Questions écrites	3156

La mémorialiste:
Marguerite Conus